



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023
N° 20230403DL28

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à 19h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, BEILLARD Adrien, Conseillers.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme FOURNES), Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à M. BEILLARD)

Absents : M. BARTOLO Thibaut

Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Gisèle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2023.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2022, il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2023..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2023 ;
- ▶ **FIXE** les taux de la fiscalité locale pour 2023 de la manière suivante :

Taxe sur les propriétés foncières bâties	46.26 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	68.57 %
Taxe d'habitation	8.60 %

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 081-218100816-20230403-20230403DL28-BF



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.